

REPONSE DE MARIE-THERESE OLIVESI
CONSEILLERE EXECUTIVE

A LA QUESTION ORALE POSEE PAR MME NADINE NIVAGGIONI
GROUPE « FEMU A CORSICA »

OBJET : Internat d'excellence du Lycée Pasquale Paoli de Corti.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Madame la Conseillère,

Comme vous, nous nous réjouissons de la réussite de 100% des internes du lycée de Corte au baccalauréat, preuve aussi de l'efficacité du concept, comme nous nous félicitons des 100% de réussite de la section littéraire au lycée Fesch et au lycée de Porto-Vecchio ainsi que de ce même taux pour la section scientifique au lycée de Balagne.

Mais certains indicateurs restent préoccupants. Outre la faible densité de la population, une pyramide des âges qui révèle un manque de jeunes, une économie atypique, le PIB le plus faible de la moyenne des régions, un revenu des ménages qui nous situe comme la région la plus défavorisée, etc...

D'autres indicateurs qui intéressent de plus près votre question doivent être pris en compte en matière d'action éducative et de gestion du patrimoine scolaire.

- > Une part trop importante d'élèves détenteurs du bac ne continue pas dans la voie d'études supérieures (48% en Corse contre 60% en France)
- > Le niveau des diplômés résidants en Corse reste inférieur à la moyenne française (17% pour la Corse contre 23% pour le national)
- > Le taux de sortie du système scolaire sans qualification est élevé
- > La Corse figure parmi les 4 régions ayant le plus faible taux de scolarisation des 16-24 ans

Outre cela :

- 28% des effectifs sont scolarisés dans le rural, soit près de 3500 élèves
- 14% sont scolarisés dans un petit établissement (moins de 300 élèves), ces derniers représentent 1/3 des établissements de l'île
- Enfin la proportion en Corse d'élèves étrangers est deux fois et demi supérieure à la moyenne nationale.

Face à ces indicateurs, une action volontariste s'avère nécessaire pour lutter contre la difficulté scolaire et l'internat d'excellence de Corte fait sûrement aussi partie de l'arsenal à mettre en place puisque, comme vous le dites, Madame la Conseillère, « il s'adresse à des collégiens et lycéens motivés ne bénéficiant pas d'un environnement favorable pour réussir leurs études »

Pour en venir plus précisément à votre question, il ne s'agit pas à proprement parlé d'une convention Etat/Région mais bien d'un engagement pris le 13 décembre 2010 entre le Président du Conseil Exécutif et le Recteur de l'Académie de Corse dans lequel la CTC et l'ANRU interviennent à parité pour une somme totale de 4 millions d'euros destinée à l'adaptation et l'aménagement de l'internat d'excellence de Corte. Il ne s'agit donc pas d'une « mise à disposition » par l'ANRU de 2 millions d'euros pour la construction d'un nouveau bâtiment, mais bien d'un programme partagé et concerté d'investissement.

Concernant l'augmentation des capacités d'accueil dont vous parlez, nous devons rester prudents puisqu'aujourd'hui l'internat offre une capacité de 96 places pour 77 internes. Il est bien évident que nous adapterons nos investissements à l'augmentation des demandes.

Par ailleurs, il a été convenu entre Monsieur BARAT et Monsieur GIACOBBI « la labellisation de places d'internat dans d'autres établissements de l'Académie ainsi que les moyens pédagogiques y attachés ».

C'est pourquoi nous avons prévu un plan pluriannuel d'investissement dans les EPLE et travaillons plus précisément à un schéma régional des internats de la Corse.

Vous comprendrez bien, Madame la Conseillère que pour favoriser l'égalité des chances et la mixité sociale nous devons aussi de pratiquer une politique de proximité, une offre par territoire de manière à ce que les quelques 900 internes de notre Académie bénéficient des mêmes chances que les 120 internes prévus sur l'internat d'excellence de Corte auquel nous restons bien sûr très attachés.